



Munich Personal RePEc Archive

ORIGINS and Strengthening of Institutional Change: the Chinese Case

EL KAROUNI, Ilyess

Laboratoire d'Economie Dionysien (LED)

12 May 2008

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/8714/>
MPRA Paper No. 8714, posted 12 May 2008 13:37 UTC

ORIGINES ET CONSOLIDATION DU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL : LE CAS CHINOIS

Ilyess EL KAROUNI

LED-Université Paris 8
Département d'Economie-Gestion
2 rue de la Liberté
93526 St-Denis cedex 02

E-mail : ilyess.el-karouni@univ-paris8.fr

Résumé : Sans pour autant la réduire à une cause unique, cet article insiste sur les fondements culturels de la transformation postsocialiste chinoise. Le processus fut amorcé par ce que nous appelons un « choc culturel » induit par l'ouverture du pays et a pris la forme d'un aggiornamento idéologique. Les autorités chinoises sont désormais plus pragmatiques et accordent une importance plus grande à l'économie qu'à l'idéologie. Des changements profonds vont ensuite marquer le système économique chinois à tous les niveaux. C'est d'ailleurs cette dynamique qui permet la consolidation institutionnelle.

Abstract: Without necessarily reduce it to a single cause, this article lays stress on the cultural foundations of the Chinese postsocialist transformation. The process began with what we call a «cultural shock» brought about the opening of the country and took the form of an ideological aggiornamento. Henceforth Chinese authorities attach more importance to the economy than the ideology. Deep changes occurred at all levels of Chinese economic system. Besides it is this process which allows the institutional consolidation.

Mot-clés : Chine, Changement institutionnel, Culture

Classification JEL : B52, P31, P51

Cet article fut présenté lors du colloque terminal du PPF « la consolidation du changement institutionnel » à la Maison des Sciences Economiques (Paris) les 4 et 5 octobre 2007. Parmi tous les participants, je tiens à remercier plus particulièrement Jean-François Nivet qui, par ses critiques constructives, a permis l'amélioration sensible du texte originel. Je reste néanmoins seul responsable des erreurs, imperfections et omissions pouvant subsister.

Origines et consolidation du changement institutionnel : le cas chinois

Introduction

Le 9 septembre 1976, avec le décès de Mao Tsé Toung, tous les regards étaient braqués sur la Chine. Plus de trente ans plus tard, du fait de sa démographie (1.3 milliards d'habitants) et de ses préférences économiques (10.7% en 2006), elle continue de monopoliser l'attention des observateurs internationaux. En 2005, son PIB de 2225 milliards de dollars la classait déjà au rang de quatrième économie mondiale devant la France et la Grande-Bretagne. Avec une dynamique de croissance aussi forte et un PIB de 2336 milliards de dollars en 2007, on évoque même la possibilité que dès 2008, elle détrône l'Allemagne de son rang de troisième économie mondiale (AFP/Le Monde, 2008).

Etablir un lien entre la croissance économique et le changement institutionnel n'est toutefois pas le but que s'est fixé cet article. Ce dernier tente en revanche d'apporter une solution à ce qui peut paraître comme une énigme : comment expliquer un changement institutionnel profond et radical par une voie graduelle ? Cette question en soulève d'autres : quelles sont les origines de ce changement institutionnel, comment se manifeste-t-il, quelles sont ses implications et par quels mécanismes se pérennise-t-il ou se consolide-t-il ? Voici quelques exemples de questions auxquelles nous tenterons d'apporter une réponse ou en tout cas de suggérer des pistes de réflexion. Plus précisément, notre travail suivra quatre grands axes. Nous commencerons par faire une rapide mise en perspective historique de la Chine (I). Puis, nous soulèverons quelques points de méthode (II). Enfin, après avoir analysé la genèse du changement institutionnel chinois (III), nous verrons rapidement de quelle façon il s'est propagé dans l'ensemble du système économique (IV). Ces problèmes seront abordés sous un angle essentiellement conceptuel en privilégiant l'analyse théorique avec néanmoins quelques éclairages historiques lorsque cela s'avérera nécessaire. Ceci explique que l'analyse strictement empirique puisse quelques fois être reléguée au second plan.

1. Une mise en perspective historique

1.1. De la grandeur au déclin

On ne peut véritablement comprendre la transformation postsocialiste chinoise qu'en la remettant en perspective historique¹. On voit alors que la formidable expansion économique du pays doit être interprétée non pas comme une naissance, mais plutôt comme une renaissance (Golub, 2004). Jusqu'au 19^{ème} siècle en effet, la Chine jouissait d'une avance considérable sur le monde occidental. Kennedy (1988) rappelle par exemple qu'elle a utilisé des canons pour mettre fin à la domination mongole à la fin du 14^{ème} siècle, qu'elle a inventé le compas magnétique et que certaines de ses jonques étaient aussi grandes que les galions espagnols. Mais son avance était aussi culturelle : toujours selon Kennedy, elle possède « très tôt » de grandes bibliothèques.

Elle a aussi été une grande puissance commerçante. Les Chinois s'étaient tournés vers le commerce au long cours par delà les océans. La flotte chinoise fut employée à des expéditions maritimes en directions des autres pays asiatiques (Corée, Japon et Asie du Sud-est) mais aussi de Ceylan, de la Mer Rouge et d'Afrique orientale. Sept expéditions de ce type furent ainsi conduites entre 1405 et 1433 par l'Amiral Zheng He. Mais avec la menace mongole et les restrictions impériales apportées à la construction de navires, le pays s'est progressivement fermé et sclérosé².

Comme on le voit, l'ouverture du pays aux échanges mondiaux n'était pas étrangère à ce dynamisme. A titre d'exemple, entre 1400 et 1800, les provinces du Guangdong, du Guangxi et du Fujian ont prospéré grâce au commerce extérieur, en particulier les exportations de soie et de porcelaine (pour lesquelles la Chine avait peu de rivaux) en échange d'importations d'argent (Frank, 1998). Elle s'illustrera aussi après 1600 pour ses exportations de thé. En 1750, là où la production manufacturière chinoise représentait un peu moins du tiers de la production mondiale (32.8%), la production européenne n'en constituait même pas le quart (23.2%) (Bairoch, 1997).

Le 19^{ème} siècle (« siècle de la honte » pour les Chinois) sera moins glorieux. Avec les guerres de l'opium, les Européens vont précipiter son déclin. La Chine est alors un empire en pleine déliquescence. En 1898, celle qu'on appelait l'Empire du milieu est démantelée, humiliée et connaîtra des troubles jusqu'à l'avènement de la République Populaire de Chine en 1949. Entre-temps, en proie aux invasions extérieures et aux troubles intérieurs, les Chinois ne connaissent ni la paix ni la quiétude. Cette période, vécue comme une humiliation a été un véritable traumatisme pour le pays et la mémoire collective chinoise.

¹ On peut trouver une très bonne histoire de la Chine anté-communiste dans Grousset (2000)[1942].

² Pour un exposé (succinct) de la stagnation chinoise sous les Ming, voir Kennedy (1989), pp. 35-7.

Cette situation constituait un terreau favorable pour le pouvoir communiste dont l'arrivée au pouvoir fut présentée à la population comme la fin de ce traumatisme. Avec la Révolution communiste s'ouvrait officiellement une période de bonheur et d'opulence. Le changement politique semble à première vue apporter un peu de stabilité. En fait, il n'en est rien. Il est vrai que le pays est maintenant unifié, que les envahisseurs ont été expulsés, que l'inflation a été jugulée, mais la stabilité n'est en réalité que politique avec un Parti Communiste Chinois (PCC) seul à la barre du pays. En quelques années, Mao Tsé Toung, mit en place toute une série de réformes visant à transformer ce pays agraire et féodal en un véritable pays socialiste. Mais, la période maoïste (1949-1976) fut aussi une période trouble de l'histoire chinoise.

La Chine communiste souffrait d'un délire obsidional. Comme tous les pays socialistes, elle était persuadée – souvent d'ailleurs à raison – d'être entourée d'ennemis voulant sa perte (voir Kornai, 1992). Comme l'URSS avant elle, ses relations avec les pays du bloc capitaliste étaient donc réduites au minimum¹. De la même manière, la Chine et le monde non-communiste n'avaient que très peu de contacts. Un des slogans très en vogue durant la période maoïste était d'ailleurs « compter sur ses propres forces ». Puis, après l'apparition de dissensions avec l'URSS, elle a aussi dès 1960 rompu les liens qui l'unissaient à son allié d'antan.

Après la mort de Mao en 1976, il y eut une courte période de battement marquée par la lutte pour le pouvoir entre Deng Xiao Ping (parmi d'autres) et la « Bande des Quatre ». La bataille politique fut finalement gagnée par le premier et ses partisans qui lancèrent la Chine sur la voie de la Réforme dès la fin de l'année 1978.

Malgré les promesses du régime communiste, près de trois décennies de pouvoir n'auront pas permis d'effacer de la mémoire des Chinois les souffrances causées par l'Occident. Nous estimons au contraire que des épisodes tels que le Grand Bond en avant ou la Révolution culturelle ont joué un rôle catalytique (cf. *infra*) en contribuant à accélérer le processus de transformation enclenché par l'ouverture (réouverture) de la fin des années 1970.

1.2. Trois décennies de transformations économiques, politiques et sociales

L'année 1978 ayant consacré la victoire de la ligne de Deng Xiao Ping sur la tendance néomaoïste animée par Hua Guofeng, le III^e plénum du XI^e Comité central du PCC admet en décembre de la même année la combinaison possible de la planification et des mécanismes de marché. C'est le lancement officiel des réformes et le début de la libéralisation économique². Elle commence

¹ En fait, l'URSS avait été ostracisée par les pays capitalistes qui lui imposèrent un blocus d'ailleurs critiqué par Keynes (1919).

² Pour un exposé plus détaillé des réformes, voir Lemoine (2003) ainsi que Chavance (1992).

dans l'agriculture avec les contrats familiaux. La famille passe un contrat avec l'Etat dans lequel elle s'engage à lui livrer des quotas déterminés, à lui verser l'impôt agricole et à payer des retenues forfaitaires à la collectivité dont elle dépend. La terre, qui reste propriété collective, est attribuée aux familles par un système de baux, tout d'abord de 3 à 5 ans, puis portés à 15 ans en octobre 1984 afin d'encourager les investissements à long terme et enfin à 30 ans (et même 50 ans dans certains cas) en 1993 lors de leur renouvellement. Dès 1982, les paysans peuvent vendre librement leurs surplus de céréales sur le marché, à des prix libres déterminés par l'interaction de l'offre et de la demande.

La réforme urbaine concerne les entreprises et l'industrie. Depuis juillet 1979, les entreprises sont autorisées à conserver une partie des bénéfices au-delà de l'objectif fixé. On assiste en outre à une contractualisation des relations avec l'autorité de tutelle portant sur la répartition des bénéfices : ce sont les *contrats de responsabilité*. Mais, en général, les entreprises n'ont pas de réelle autonomie en matière de fixation des prix, du niveau d'emploi, du niveau d'investissement ou dans le choix de l'organisation du travail.

Même le système bancaire est réformé : des banques plus spécialisées sont créées ou rétablies. La réforme des prix industriels, lancée en octobre 1984 constitue un autre aspect essentiel des réformes. On constate dès lors un dualisme des prix : prix d'Etat/prix de marché (système des prix à *double rail*) qui, après leur mise en application initiale à l'agriculture, se généralisent à de nombreux biens de consommation, puis de production.

En parallèle des réformes rurales et urbaines s'est amorcée l'ouverture extérieure du pays avec notamment les Zones Economiques Spéciales (ZES). Au départ en 1979, trois ZES virent le jour : Shenzhen, Zhuhai, Shantou. Puis une quatrième émergea en 1980 : Xiamen. Ces ZES sont une réussite. Les objectifs fixés ayant été atteints, les autorités du pays ont donc élargi l'expérience et ont créé de nouvelles zones ouvertes. En ce qui concerne le commerce extérieur, jusqu'en 1978, le niveau des importations et des exportations de même que le taux de change étaient fixés de façon discrétionnaire. Depuis cette date, de nombreux organismes centraux et collectivités locales ont pu créer des compagnies d'import-export. Enfin, au départ (depuis juillet 1979) tolérés, puis encouragés (depuis janvier 1992), les investissements étrangers en Chine sont désirés par le Comité d'Etat au Plan.

2. L'arrière-plan méthodologique

Dans cette section, nous allons développer les idées et les notions qui nous serviront de jalons méthodologiques pour appréhender notre objet d'étude. Seront donc évoqués tour à tour le caractère institutionnalisé complexe de l'économie, l'encastrement de l'action économique, les différents niveaux d'analyse sociale que suivra notre étude et la forme que prend le changement institutionnel en Chine.

2.1. L'économie comme processus institutionnalisé complexe

L'économie est un processus institutionnalisé complexe. Cette simple phrase contient trois termes qui nous renseignent sur la nature de l'économie et sur la façon dont nous estimons qu'elle doit être étudiée.

Tout d'abord, processus. Si l'économie est un processus, alors elle ne peut être pensée de façon statique en ne se concentrant que sur l'allocation des ressources consécutive aux efforts des agents économiques maximisant leur utilité (ou profit) sous contrainte de revenus (ou de coûts) comme le fait la microéconomie standard. Même les raffinements du modèle walrasien tel que le modèle Arrow-Debreu qui cherche à déterminer les conditions nécessaires à la réalisation d'un équilibre général en dynamique, ne traitent pas l'économie comme un processus puisque dès que l'équilibre est atteint, le commissaire cesse alors d'annoncer de nouveaux prix¹ et il n'y a alors plus d'échanges. De plus, ce modèle ne conçoit que des « tâtonnements sur le papier » avec des échanges qui n'ont lieu que lorsque les prix d'équilibre sont établis. Rappelons que le concept d'équilibre est omniprésent dans la théorie économique à tel point que, selon Hahn (1973), même l'analyse marxienne de la valeur et des prix décrirait une économie en équilibre. On trouve aussi une certaine circonspection vis-à-vis de ce concept chez les Autrichiens, (voir par exemple Hayek, 1937). C'est pourquoi, et dans le même ordre d'idées, nous estimons que le marché ne doit pas tant être appréhendé en terme d'équilibre macroéconomique que comme un processus de régulation permanent, ou comme l'appelle Hayek « une procédure de découverte » (Hayek, 1978). L'apprentissage des agents joue alors ici un rôle crucial.

Le deuxième adjectif nous apprend que les institutions ne doivent pas être considérées comme exogènes et doivent donc être étudiées par les économistes. Penser l'économie comme la simple rencontre d'une offre et d'une demande et ne tenir compte que des incitations monétaires constitue en effet une vision trop dépouillée des processus économiques. A la suite de Douglass North, nous pouvons définir les institutions comme les contraintes pesant sur l'action humaine auxquelles il faut ajouter leurs dispositifs de mise en application. Ces contraintes peuvent être de deux types : formelles et informelles. En déterminant la structure incitative d'une économie, elles déterminent du même coup ses performances économiques (North, 1990).

Enfin, l'économie est complexe et doit être appréhendée dans sa multidimensionnalité avec toutes les interrelations pouvant exister entre ses différentes composantes (Morin, 1990). On peut alors difficilement la réduire à des lois ou à des causalités simples, simplistes. L'idée de complexité suppose aussi de réinterroger celle de causalité qui peut être examinée sous deux angles différents. Si on admet l'idée que les phénomènes économiques sont de nature multi-causale, le premier angle d'attaque est

¹ Dans le modèle walrasien de l'équilibre général, l'ajustement se fait par les prix.

alors celui relatif à la façon dont ces différentes causes interagissent. De ce point de vue, il existe alors deux types de causalité : « mécanique » et « chimique » (Mill, 1843, Schlicht, 1985, 1998). Lorsque la causalité est mécanique, les différents facteurs à l'origine du phénomène étudié peuvent être isolés les uns des autres de façon à déterminer l'influence relative d'un facteur par rapport à un autre. Par exemple, la demande de parapluies dépend à la fois du prix de ces derniers et du climat ambiant. Toutes choses étant égales par ailleurs, on peut alors évaluer l'influence du prix sur la demande de parapluies en l'étudiant pour un climat donné et inversement celle du climat pour un prix donné (Schlicht, 1998, p. 276). Ce n'est pas le cas lorsque la causalité est chimique. Après une réaction chimique, on peut en effet observer qu'on ne retrouve le plus souvent pas trace des éléments engagés dans la réaction au début du processus. Ils se sont dissous en une substance différente de celles identifiables au départ. Par exemple, la molécule « eau » (H_2O) est la résultante de la combinaison chimique de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène. Or, ces derniers sont invisibles pour qui n'a sous les yeux que le résultat de cette combinaison. Mais, la causalité est non seulement chimique, donc difficilement sécable en divers facteurs causatifs, mais elle est aussi récursive. Cela signifie qu'un processus quelconque n'est pas uniquement divisible en une séquence de type cause-conséquence, mais doit être appréhendé de façon plus dynamique, chaque étape du processus nourrissant l'autre dans une spirale ininterrompue appelée « boucle récursive » (Morin, 1990). L'idée de complexité interdit par conséquent de penser en termes de déterminismes absolus. Ce n'est donc pas l'angle d'attaque que nous utiliserons dans ce papier : le changement institutionnel chinois ne doit pas être relié à une cause unique. En centrant notre attention sur la culture, nous ne cherchons donc qu'à attirer l'attention sur une dimension souvent mésestimée des systèmes sociaux et qui joue pourtant un rôle prépondérant.

2.2.L'encastrement de l'action économique

Avec l'hypothèse de souveraineté de l'homo oeconomicus (selon laquelle l'environnement ne joue aucun rôle dans la détermination des choix), la théorie néoclassique élude les déterminismes pesant sur l'action humaine. En particulier, elle ne tient aucunement compte de l'encastrement de l'action économique (Polanyi, 1944), autrement dit son enracinement social, culturel, religieux ou autre. Mais, alors que Polanyi considérait que la Révolution Industrielle avait « désinséré » l'économie, nous soutenons que ce « désencastrement » n'est qu'apparent. Nous en retenons alors trois formes soit trois types de déterminismes pesant sur l'action économique : social, institutionnel, formel (juridico-politique) et culturel. C'est d'ailleurs cette dernière dimension de l'encastrement que nous jugeons prépondérante et que nous allons développer *infra*. La première forme d'encastrement prend en compte le contexte relationnel dans lequel les échanges marchands se réalisent car généralement,

l'échange marchand ne se fait pas de façon anonyme, entre des individus ne se connaissant pas. Au contraire, l'identité des échangistes revêt souvent une grande importance (Granovetter, 1985). L'encastrement institutionnel formel renvoie quant à lui aux institutions formelles (règles politiques [et judiciaires], règles économiques [droit de propriété] et les contrats) sans lesquelles les échanges ne peuvent avoir lieu. Elles font parti des règles du jeu et s'imposent dès lors aux individus qui ne peuvent pas les transformer de façon unilatérale. Enfin, troisième type d'encastrement, l'encastrement culturel décrit le cadre culturel dans lequel les échanges ont lieu. Certains échanges peuvent en effet apparaître ou pas comme légitimes selon les sociétés, la légalisation ou l'interdiction de ces échanges dépendant en effet des représentations et tabous pouvant y exister¹.

Mais qu'entendons-nous par culture ? Dans la mesure où, à la différence des sinologues, nous la concevons non comme un facteur de rémanence de l'Empire du milieu (« la Chine éternelle »), mais aussi comme un facteur de changement, nous nous devons de ne pas la définir de façon statique. Or, non seulement la culture n'est pas figée (elle subit des influences et se transforme même si c'est souvent graduellement et à la marge), mais elle est explicable par tout un arrière-plan historique, politique, social etc. qui a contribué à la façonner et à lui donner sa forme actuelle. Il faut en outre préciser que les cultures se rencontrent, se confrontent, se superposent, s'interpénètrent, s'hybrident. C'est d'ailleurs cette rencontre, cette confrontation, cette superposition, cette interpénétration et cette hybridation qui sont décisives dans le processus de changement institutionnel. C'est pour cela que nous empruntons à Douglass North la définition suivante : « *la culture d'une société est la structure cumulative de règles, normes (et croyances) que nous héritons du passé, qui façonnent notre présent et influencent notre futur* » (North, 2005, p. 6). Même si North inclut dans sa définition de la culture les règles et normes (autrement dit les institutions), nous considérons que les représentations (ou croyances) en sont l'élément déterminant. Cette définition est commode pour plusieurs raisons. D'une part, elle ne néglige pas l'importance des représentations individuelles et collectives qui sont selon nous le fondement des normes et valeurs régissant les interactions entre individus dans une société donnée. Elle inclut par ailleurs ces mêmes règles et normes qui encadrent l'action humaine. Enfin, elle n'éluide pas le transfert intergénérationnel de ce patrimoine. En effet, même si le processus d'apprentissage est individuel, des traits communs aux membres d'une société (dans les représentations et les croyances partagées) existent comme héritage culturel commun. Ces perceptions unifiées se transmettent de façon intergénérationnelle et peuvent expliquer la pérennisation (ou en tout cas la persistance sur des périodes plus ou moins longues) de certaines structures économiques et sociales. Cette définition nous permet donc non seulement d'appréhender le changement, mais aussi celle de la perméabilité au changement.

¹ Notons que la théorie économique orthodoxe néglige la culture et la réduit traditionnellement aux goûts et préférences qui sont exogènes (Becker et Stigler, 1977).

2.3. Quatre niveaux d'analyse

A l'instar de Williamson (2000), nous distinguons quatre grands niveaux d'analyse sociale aussi conditionnés par les niveaux qui les précèdent immédiatement. Dans la mesure où ils sont interconnectés, ils agissent / interagissent les uns sur les autres. Plus on monte dans la hiérarchie qu'ils établissent (le palier L1 étant le plus élevé) et plus les changements pouvant s'opérer à ce niveau sont longs et se font difficilement.

Le premier niveau (Level 1, L1) est celui de l'encastrement caractérisé par des contraintes informelles (sanctions, tabous, coutumes, traditions, codes de conduites...). La formation, la gestation des institutions se fait à ce niveau sans qu'on sache le plus souvent expliquer précisément comment. Il est selon nous caractérisé par un mélange de spontanéité et de calcul rationnel avec des tentatives quelquefois désespérées de résister au changement. Ce palier joue un rôle déterminant dans la forme que prendra l'architecture institutionnelle des systèmes sociaux. Les changements qui apparaissent ici vont avoir des répercussions sur l'ensemble des autres paliers. C'est aussi le niveau auquel nous nous situons lorsque nous étudions la dimension culturelle du changement institutionnel que nous développerons *infra*.

Le second niveau (L2) est celui surnommé par Davis et North « l'environnement institutionnel » : « *l'environnement institutionnel est l'ensemble des règles politiques, sociales et juridiques fondamentales qui établissent la base de la production, de l'échange et de la répartition. Les règles gouvernant les élections, les droits de propriété et le droit des contrats sont des exemples de règles fondamentales constituant l'environnement institutionnel* » (Davis et North, 1971, p. 6). Il s'agit en quelque sorte de l'arrière-plan institutionnel de l'activité économique (production, échange et distribution, comme l'écrivent Davis et North) ou encore de ce que Kornai (1992, chap. 3-6) appelait les « bases institutionnelles des systèmes économiques ». A l'inverse du premier niveau, il est caractérisé par des règles formelles, comme la Constitution, les lois, les droits de propriété... Bref, on y retrouve toutes les institutions qui encadrent les transactions économiques et sans lesquelles elles ne pourraient avoir lieu. Williamson (2000) explique en outre qu'on y retrouve les fonctions législative, exécutive et judiciaire des gouvernements ainsi que, plus généralement, leurs différentes fonctions bureaucratiques. Bon nombre d'études sur les droits de propriété et le droit des contrats sont concernés par ce niveau. Enfin, comme l'affirment Davis et North, l'environnement institutionnel peut, bien sûr, être altéré, se modifier sensiblement.

Le troisième niveau (L3) est celui où sont situées les institutions de gouvernance, de régulation. La gouvernance des relations contractuelles est alors placée au centre des analyses. Il s'agit de ce que Davis et North avaient appelé « l'arrangement institutionnel »¹ : « *l'arrangement*

¹ Dans l'étude des institutions, les travaux ultérieurs de North (notamment North, 1990) privilégieront une autre distinction : entre contraintes formelles et contraintes informelles. Cependant, la distinction entre environnement

institutionnel est un arrangement entre des unités économiques gouvernant la façon dont ces unités peuvent coopérer ou se faire concurrence. L'arrangement institutionnel est probablement le plus proche équivalent de l'usage le plus populaire du terme 'institution'. L'arrangement peut être formel ou informel et il peut être temporaire ou durable » (Davis et North, 1971, p. 7). Ici, la transaction est l'unité fondamentale d'analyse. L'étude des réseaux de relations dans l'économie chinoise peut être faite à ce niveau.

2.4. La Chine socialiste et la problématique du changement institutionnel

La problématique institutionnaliste nous permet de comprendre le changement économique, *via* le changement institutionnel, question à laquelle se consacre cet article. Qu'entendons-nous par changement institutionnel ? Le changement dont nous traitons ici ne doit pas être confondu avec des politiques économiques traditionnelles ou des réformes comme les politiques d'ajustement. Dans le cas chinois, nous traitons d'un changement systémique prenant la forme d'une transformation postsocialiste. En fait, dans ce cas, la sortie du socialisme se faisant graduellement, par « changement institutionnel », nous faisons référence à l'effritement de son « socle institutionnel ».

Le socle institutionnel du socialisme repose sur deux piliers : le régime politique de parti unique et la domination de la propriété d'Etat du capital, ces deux éléments étant cimentés par l'idéologie communiste¹ (Chavance, 1992). Dans la sphère politique, le monoparti est de règle. Le seul parti autorisé est alors le parti communiste dont le rôle dirigeant est inscrit dans la Constitution. Officiellement, le PCC représente le peuple chinois² à qui –officiellement toujours– le pouvoir dirigeant appartient (« tout le pouvoir appartient au Peuple », article 2 de la Constitution de 1982³). Ce

et arrangement institutionnels nous semble la plus pertinente pour l'étude de la propagation du changement institutionnel. Même si nous nous appuyons aussi sur la dernière typologie de North, la distinction entre L2 et L3 n'est donc pas donnée qu'à titre indicatif. Elle a en effet le mérite de permettre la définition de « paliers » dans l'analyse de l'architecture institutionnelle des systèmes socio-économiques et de permettre de dégager ainsi des relations de causalité. C'est pour cette raison que nous la privilégierons dans la ligne générale de notre raisonnement sur la transformation postsocialiste chinoise.

¹ On peut noter l'analogie existant entre cette approche en termes de socle institutionnel et l'approche kornaienne en termes de blocs (Kornai, 2000). Ici, le socle institutionnel correspond aux deux premiers blocs de Kornai, soit les blocs du pouvoir politique et de la propriété. Ces deux blocs supportent une architecture institutionnelle et économique dans laquelle on pourrait retrouver le bloc des modes de coordination, celui des comportements et celui des phénomènes typiques et durables (blocs 3, 4 et 5).

² On trouve dans les statuts du PCC (6 septembre 1982) la déclaration suivante : « *Le parti communiste chinois est le détachement d'avant-garde de la classe ouvrière chinoise, le fidèle représentant des intérêts de toutes les nationalités de Chine et le noyau dirigeant dans la cause du socialisme en Chine* ».

³ Depuis sa naissance en 1949, la République populaire de Chine a connu quatre Constitutions (1954, 1975, 1978 et 1982). La Constitution actuellement en vigueur est entrée en application le 4 décembre 1982. Elle a néanmoins été amendée en mars 2004 pour répondre aux demandes de la communauté internationale (notamment la mention de l'Etat de droit) et s'adapter aux réalités internes (le caractère inviolable de la propriété privée). Par la suite, lorsque nous mentionnerons « la Constitution » sans plus de précisions, il s'agira de celle de 1982.

parti de plus de 70 millions de membres (d'après les chiffres du PCC lui-même) n'admet aucun concurrent sérieux¹. Les nouveaux adhérents doivent prêter serment et lui jurer fidélité². Les systèmes socialistes sont en outre marqués par une prépondérance presque absolue de la propriété d'Etat dans l'agriculture, l'industrie, les transports ou encore le secteur bancaire. C'était le cas en Chine maoïste. Enfin l'idéologie socialiste permet de cimenter ce socle institutionnel. Elle sert de force de cohésion, de ralliement. De même qu'il n'existe qu'un seul parti autorisé, il n'existe qu'une seule idéologie autorisée : l'idéologie socialiste. Elle véhicule de nombreuses valeurs –au sens de points de repères moraux-, dont les plus importantes sont peut-être l'égalité (plus exactement l'égalitarisme) et la justice sociale. Elle trouve en outre ses racines dans la pensée de Marx et peut prendre plusieurs formes comme le stalinisme en URSS ou le maoïsme en Chine. Néanmoins, dans le cas de la Chine, depuis 1979, il existe désormais une tension entre l'idéologie affichée du PCC et ses pratiques. A la différence de Staline, qui peu après sa mort fut officiellement désavoué (lors du XXe congrès du Parti Communiste d'Union Soviétique en 1956), le PCC continue d'utiliser le mythe de Mao pour asseoir son pouvoir. Une certaine forme de culte de la personnalité perdure : son portrait est accroché sur la place Tien An Men ; il est fait référence à sa pensée dans les discours officiels ; le préambule de la Constitution mentionne le respect dû à ses idées... La question de l'idéologie est donc complexe. Comme dans tous les régimes politiques, il existe un référent officiel, transcendant, servant de moyen de ralliement, mais avec lequel les politiques prennent quelquefois des libertés.

L'érosion graduelle du socle institutionnel chinois est visible aussi bien au niveau de la propriété qu'à celui de l'idéologie. Seul le monopole du PCC n'est pas affecté³. Ce qui nous semble le plus patent est la mutation idéologique profonde connue par le pays. La Chine est passée d'un maoïsme très rigide à un changement radical dans les idéologies et les représentations, en particulier celles de la bureaucratie.

¹ Les rares partis existant en dehors du Parti communiste ne sont en effet que très peu visibles et très peu influents. Au nombre de huit, ces partis dit « partis démocratiques » comptent environ 300 000 membres et sont surveillés de près par le PCC.

² On prête serment de la façon suivante : « *Je souhaite devenir membre du Parti communiste pour soutenir la ligne du Parti, respecter les statuts du Parti, remplir ma mission de membre du Parti, appliquer les décisions du Parti, garder les secrets du Parti, rester fidèle au Parti, travailler de toutes mes forces et lutter toute ma vie pour la cause du communisme, être toujours prêt à tout sacrifier pour le Peuple et le Parti, et ne jamais trahir le Parti* ». On ne peut que constater le nombre d'occurrences du mot « Parti » qui apparaît rien moins que neuf fois dans cette simple déclaration.

³ Hormis, bien sûr, par les « partis démocratiques » mentionnée *supra*, mais dont l'existence ne prête pas à conséquence pour le PCC qui ne voit pas sa position monopolistique menacée.

3. Le changement institutionnel comme changement culturel

Le choc culturel induit par l'ouverture du pays ainsi que l'existence de deux types de catalyseurs (interne et externe) se sont traduits par un aggiornamento idéologique dont la prise en compte nous permet de comprendre le processus de changement institutionnel.

3. 1. Un facteur de changement : les chocs culturels

Une certaine tradition macroéconomique considère que certains événements exogènes appelés chocs (pétroliers, monétaires, réels...) peuvent avoir une incidence significative et durable sur l'activité économique et générer des fluctuations économiques. Dans notre analyse, il existe aussi des chocs affectant la structure institutionnelle d'un système socio-économique donné : les *chocs culturels*. En affectant les représentations des agents, ils se traduisent par des fluctuations auto-entretenuës de la matrice institutionnelle. Avant de se traduire dans de nouvelles institutions, c'est donc dans les esprits que commence le changement. Les institutions existantes ne sont alors plus perçues comme *légitimes*. Souvent, la volonté de changement couvait déjà et le choc culturel ne fait que faire ressurgir de façon patente ce qui n'était encore que latent, un peu comme une éruption volcanique n'est que la manifestation en surface de phénomènes se déroulant dans les entrailles de la Terre. Ainsi, dans cette perspective, et dans une certaine mesure, on pourrait dire que le changement institutionnel est lié à la perception subjective des agents ou des entrepreneurs (économiques, sociaux ou politiques) qui tentent d'améliorer leur situation ou qui souhaitent atteindre une matrice institutionnelle plus conforme à ce qu'ils estiment être le bien commun ou plus à même de satisfaire leur intérêt individuel¹.

Selon nous, le point de départ de la formidable transformation institutionnelle du pays a été sa réouverture au monde extérieur. Après le recroquevillement de la période maoïste, cette ouverture pensée comme indispensable fut mise au service de la modernisation du pays (Pin, 1999), le plus important étant de sortir le pays de la situation exsangue dans laquelle il se trouvait. Rompant avec la tradition maoïste d'autosuffisance, il apparaissait nécessaire de s'ouvrir à l'extérieur malgré les risques que cela comportait. Certes, l'ouverture et les chocs culturels afférents furent étalés dans le temps. Ils ont néanmoins autorisé tous les changements, en particulier idéologiques, que nous allons exposer plus bas.

La Chine ne s'est ouverte économiquement au monde que depuis la fin des années 1970 ou le début des années 1980 avec ce qu'on a appelé « la politique de la porte ouverte » qui s'est traduite par

¹ L'idée de choc culturel soulève la question (complexe) de l'intentionnalité de l'action économique. Les agents sont-ils acteurs du changement ou sont-ils portés par lui ? Il nous est difficile de nous étendre sur ce point. C'est pourquoi nous l'évudons en partie ici. Le cadre du présent article ne nous permet en effet pas de répondre de façon extensive, encore moins d'apporter une réponse définitive à cette question.

l'ouverture de ZES ou la libéralisation des investissements étrangers. Ces ZES servirent de laboratoires d'expérimentation des mesures de libéralisation, à la fois laboratoires des réformes et lieux d'apprentissages du marché. Face à leur succès, d'autres ZES furent ultérieurement créées. Par leur biais, la Chine pouvait profiter des capitaux et de la technologie étrangère. Ainsi, avec un total de 53.5 milliards de dollars, elle était en 2003 le premier pays récepteur d'Investissements Directs Etrangers. Elle a aussi adhéré au FMI le 27 mai 1980. L'ouverture est aussi visible au niveau international avec l'autorisation qui lui a été accordée d'organiser les Jeux Olympiques l'été 2008. Mais, son parachèvement est l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce depuis le 11 décembre 2001. En même temps qu'une nouvelle étape dans le processus d'ouverture, c'est un signal très fort à la communauté internationale. La Chine s'est engagée dans le marché mondial et est prête à en accepter les règles du jeu.

3.2. Des catalyseurs du changement institutionnel chinois

Si le choc culturel induit par l'ouverture du pays a pu avoir un tel effet, c'est selon nous en raison du fait que des événements ayant marqués la mémoire collective chinoise ont eu un effet catalytique décisif. En chimie, un catalyseur est un élément, qui par sa seule présence, accélère une réaction chimique, mais sans pour autant être absorbée par elle. De même, dans le cas de la transformation postsocialiste chinoise, il nous paraît nécessaire de retenir deux grands types d'évènements catalytiques, le premier interne, le second externe ou lié à l'environnement international.

3.2.1. Un catalyseur interne : la conséquence de deux catastrophes humaines

En 27 ans au pouvoir (1949-1976), Mao a produit deux catastrophes à la fois humaines et humanitaires : le Grand Bond en avant et la Révolution Culturelle. Le premier est une politique cherchant à forcer la croissance économique et à hâter le passage au socialisme. Il fut décidé lors du VIII^e congrès du PCC tenu du 5 au 23 mai 1958 et fut motivé par des raisons démographiques, par des raisons tenant à la productivité des terres et aussi par un impératif moral. Le socialisme était censé permettre à des pays pauvres ou arriérés de rattraper et dépasser les pays capitalistes. C'était d'ailleurs le slogan de Mao : « Rattraper l'Angleterre en 15 ans ». Pour cela, il faut atteindre à moyen terme la croissance économique la plus rapide possible quels que soient les coûts et sacrifices nécessaires. C'est la croissance « forcée »¹. Mao décida donc de bruler les étapes et voulut réaliser des miracles en mobilisant les masses inemployées, regroupées au sein des communes populaires. Dès 1958 et très

¹ Par opposition à une croissance plus « harmonieuse » visant à satisfaire les besoins humains dans toute leur diversité. Pour une présentation détaillée de la croissance forcée et de la croissance harmonieuse, voir Kornai (1972).

rapidement, 125 millions de familles sont regroupées dans 740 000 fermes collectives fédérées par 26 000 communes populaires improvisées. Ces dernières, qui regroupent plusieurs villages, forment l'unité de base de la vie sociale au détriment de la famille. Il s'agit de communautés rurales qui correspondent à la collectivisation des structures agraires et industrielles. En permettant à la production d'opérer « un bond prodigieux », l'instauration des communes populaires était censée permettre à la Chine de « marcher sur ses deux jambes », soit développer simultanément l'agriculture et l'industrie. A cette fin, de petits hauts-fourneaux sont édifiés dans chaque village pour produire de la fonte. Les villes devaient par ailleurs chercher à parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

Le Grand Bond fut néanmoins un échec aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie. La famine a commencé à apparaître dès l'hiver 1958 avec même des cas d'anthropophagie. Elle a ensuite perduré suite à l'abandon de l'agriculture par les paysans et aux intempéries (sécheresse dans le nord et inondations dans le sud). Le fait que les statistiques annoncent une production élevée a aggravé la situation. Les impôts étant proportionnels à la production agricole et les chiffres de cette dernière étant quant à eux largement surévalués, les paysans devaient s'acquitter d'impôts trop lourds (eu égard aux récoltes). Ceci a contribué à les appauvrir et à faire baisser le niveau des réserves d'autant. Mais, avec l'échec de la plupart des grands projets d'infrastructure, il échoua aussi dans l'industrie. Finalement, 38 millions de personnes ont fait les frais de cette politique. Non seulement ce double revers brida le développement du pays, mais au niveau politique interne, il affaiblit considérablement l'autorité de Mao qui dut quitter la tête de l'Etat en 1959. Quelques années plus tard, il décida alors, quelques années plus tard, de lancer la Révolution Culturelle.

La Révolution Culturelle lancée par Mao en 1966 s'est poursuivie jusqu'à sa mort en 1976. Cet épisode de l'histoire chinoise a eu des conséquences tragiques et a amené le pays au bord du chaos. D'après Mao, il s'agissait de raviver l'ardeur révolutionnaire en luttant contre le « révisionnisme » soviétique¹ et plus exactement en s'attaquant aux « quatre anciennes » : anciennes coutumes, anciennes habitudes, anciennes cultures et anciennes manières de penser. En fait, contesté au sein de son parti après l'échec du Grand Bond au profit de Liu Shaoqi et Deng Xiao Ping, il cherchait à écarter ses adversaires politiques et à reconquérir sa place de dirigeant. Profitant de leurs nouvelles prérogatives, Deng et Liu rompirent en effet avec le dogmatisme des années précédentes et, en autorisant la possession de petits lopins de terre, en tolérant le marché privé et en redonnant la priorité à l'industrie légère et à l'agriculture, assouplirent la doxa maoïste en vigueur. Mao constitua alors avec Lin Biao une force spéciale de jeunes âgés de 15 à 19 ans : les Gardes Rouges. Ces derniers semèrent la terreur. La délation fut encouragée. Parfois même, les enfants dénoncèrent leurs parents. La torture

¹ Lors du XXe congrès du Parti Communiste d'Union Soviétique en 1956, Khrouchtchev a dénoncé les crimes de Staline et le culte de la personnalité autour de sa personne. Mais, la Chine maoïste refuse de condamner le stalinisme. Ce « révisionnisme » joint au refus de l'URSS d'aider la Chine à se doter de l'arme nucléaire menèrent à la rupture sino-soviétique de 1960.

fut aussi abondamment pratiquée. L'enseignement fut supprimé. Les personnes exerçant une activité intellectuelle furent envoyées travailler dans les champs. Les Gardes Rouges s'attaquèrent aussi aux dirigeants du pays ainsi qu'à l'art et à la culture. Par exemple, sous l'égide de Jiang Qing, l'épouse de Mao, l'opéra révolutionnaire supplanta t-il l'opéra traditionnel. C'est par ailleurs en octobre 1966 qu'est publié le *Petit Livre rouge*, recueil de citations de Mao dans lequel Lin Biao a vu une « bombe atomique spirituelle ». Ce petit ouvrage diffusé à 300 millions d'exemplaires contribua fortement à édifier un culte de la personnalité autour de Mao qui s'imposa alors comme leader charismatique. On le représente dans le ciel au dessus du commun des mortels. De nombreuses gravures le désignent aussi avec les paysans et les ouvriers. Officiellement, la Révolution Culturelle s'achève vers la fin des années 1960, mais elle est en réalité poursuivie jusqu'à la mort de son instigateur.

3.2.2. Un catalyseur externe : la renaissance des économies asiatiques

Tous les peuples sont enclins au nationalisme voire au chauvinisme. Cette dimension de l'identité humaine est hypertrophiée dans la plupart des sociétés. A cet égard, la Chine et les Chinois ne dérogent pas à la règle. Toutefois, le nationalisme chinois a ceci de particulier que, suite aux humiliations subies lors du 19^e siècle, il s'accompagne d'un fort désir de revanche et donc une recherche de puissance vis-à-vis de l'extérieur¹. C'est ainsi que revanchisme et volonté de restaurer la grandeur passée constituent les deux jambes sur lesquelles s'appuie le nationalisme chinois et qui, selon nous, vont jouer un rôle catalytique dans la genèse du changement institutionnel.

Dans ces conditions, la réussite économique des quatre dragons (Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour et Taïwan) et des cinq tigres asiatiques (Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines et Brunei)² a donc de quoi susciter non seulement un sentiment d'envie des dirigeants chinois, mais fait aussi apparaître clairement l'échec du modèle socialiste traditionnel. Ces pays appartenant à la même aire culturelle que la Chine, mais ayant choisi d'autres voies de développement, connaissaient des succès économiques. Pourquoi pas la Chine ? Comme ils l'avaient fait, elle devait donc s'ouvrir à l'Occident, notamment à ses capitaux et à sa technologie.

¹ L'humiliation ressentie par la Chine peut selon nous être comparée à celle vécue par l'Allemagne après le traité de Versailles en 1919. Sous la houlette du Parti National-Socialiste, un nationalisme exacerbé a alors servi de force de ralliement aux Nazis qui souhaitaient restaurer la grandeur du « Reich ». Il n'est bien évidemment pas question de comparer ici la Chine actuelle et l'Allemagne des années 1930. Nous ne citons cet exemple que dans le but d'illustrer l'idée de l'importance du nationalisme mis au service d'une volonté de leadership.

² Pour plus d'informations sur la réussite économique des pays du sud-est asiatique, voir Bouteiller et Fouquin (2001).

3.3. Une nouvelle conception du socialisme

Le choc culturel induit par l'ouverture a initié un processus dialectique caractéristique de la transformation postsocialiste chinoise. L'ouverture à l'environnement extérieur et à la mondialisation a été le point de départ d'un bouleversement culturel dans lequel la Chine, confrontée à l'intrusion dans son univers pendant longtemps fermé, de cultures et idées nouvelles, cherche à composer avec ces dernières et à se les réapproprier. De plus, avec l'entrée sur le marché chinois de biens occidentaux, c'est toute une civilisation qui pénètre dans le pays (Toynbee, 1972). Ceci est renforcé par le fait que de nombreux Chinois sont partis étudier à l'étranger en particulier aux Etats-Unis. Même s'ils ne reviennent pas tous, ils jouent tout de même un rôle dans les transformations culturelles à l'œuvre dans le pays par le biais d'organisations tels que les think tanks. Les changements culturels sont avant tout bien visibles au niveau idéologique. Après avoir adopté le marxisme (d'inspiration occidentale) sous sa forme stalinienne, la Chine l'a ensuite « revisité » et se l'est réapproprié en y incorporant les thèses de Mao. Puis, le marxisme dogmatique s'est lui-même trouvé dilué dans une pensée denguiste beaucoup plus pragmatique. Confronté à divers problèmes, le système de croyances denguiste lui aussi devait à chaque fois admettre des réponses *ad hoc* qui se traduisaient par un certain aggiornamento idéologique. Mais, que ce soit pour la période maoïste ou pour la période postmaoïste, le socialisme demeure l'idéologie de ralliement. Elle cimenter une société civile qui, depuis le début des réformes, est de moins en moins homogène et a des aspirations de plus en plus diverses. Le hiatus existant entre les différentes strates de la société n'est en effet pas que mental, il est aussi matériellement palpable avec l'augmentation des inégalités (El Karouni, 2005) et le crépuscule du « bol de riz en fer » (emploi garanti à vie).

Alors que le maoïsme cherchait à se perpétuer par le biais de l'endoctrinement des masses¹, avec Deng Xiao Ping, le PCC fait un autre choix. Pour conserver les rênes du pouvoir, il cherche à promouvoir le progrès économique. C'est pour cela qu'il a accepté de s'embourgeoiser. Le PCC cherche alors en permanence à trouver un équilibre entre l'économie et le politique. C'est ce que Qian et Wu appellent « jouer avec les deux mains » : d'une main veiller sur le pouvoir et de l'autre développer l'économie le plus rapidement possible. Moins de dogmatisme : l'idéologie est endogénéisée et devient une variable d'ajustement. C'est une « seconde révolution culturelle » tout à fait différente de la première initiée par Mao, mais tout aussi frénétique, la frénésie de la croissance ayant remplacé celle de la pureté idéologique. Dans ces conditions, le modèle chinois postmaoïste diffère totalement des deux autres conceptions traditionnelles du socialisme que sont le socialisme marxien et la social-démocratie. C'est ce que nous montrent Qian et Wu (2005).

¹ Voir Lindblom (1977) et le « système préceptoral.

Une première définition du terme « socialisme » se concentrait sur la propriété des moyens de production. Peut être qualifiée de socialiste une économie caractérisée par la collectivisation des moyens de production. C'est l'approche de Marx, Lange, Lénine et Staline. Une économie comme l'économie chinoise dans laquelle selon Qian et Wu, plus de 60% de la production est assurée dans le cadre du secteur non-étatique peut elle être qualifiée de socialiste ? La réponse est clairement non. Du point de vue du régime de propriété, l'économie chinoise contemporaine n'est donc pas socialiste.

Une seconde définition du « socialisme » est celle de la social-démocratie européenne, soit l'existence d'un Etat social prenant à sa charge les dépenses liées aux retraites, à l'éducation et à la santé. En proportion du PIB, la part des dépenses publiques relative au social, au culturel, à l'éducation et aux soins médicaux a fléchi entre le milieu des années 1980 pour ensuite remonter à partir de 1995. Les résultats sont légèrement différents si on les rapporte aux dépenses de l'Etat. Dans ce cas, on constate alors une certaine progression pendant la décennie 1990 (de 20,38% des dépenses de l'Etat en 1990 à 27,59% en 2000) suivie d'une légère baisse depuis le début des années 2000 pour finalement atteindre 26,24% en 2003. On peut trouver plus d'informations dans le tableau suivant :

Tableau :

Part des dépenses publiques relatives au social, au culturel, à l'éducation et aux soins médicaux en Chine

Années	En pourcentage du PIB	En pourcentage des dépenses publiques
1985	4,56	20,38
1990	3,98	23,92
1992	3,64	25,92
1995	3,00	25,74
1998	3,74	27,14
2000	4,90	27,59
2002	5,63	26,86
2003	5,51	26,24

Source : Qian et Wu (2005)

On peut enfin comprendre l'idée de socialisme en l'examinant sous l'angle de la distribution du revenu. La grande rupture de Deng fut de considérer l'idéologie comme une variable d'ajustement et d'accorder au contraire la prééminence au développement économique. Pour lui, le socialisme n'avait rien à voir avec le régime de propriété, ni avec le mécanisme d'allocation des ressources (plan ou marché). Pour lui, le socialisme consistait en un enrichissement généralisé et en une amélioration des conditions de vie de la population. Si une fraction de la population s'enrichit, alors graduellement le reste des Chinois s'enrichira aussi. Cela signifie qu'il faudrait tolérer un accroissement des inégalités dans un premier temps puisque celles-ci devraient finalement se résorber.

La première approche est clairement antilibérale. La seconde est plus favorable au marché, dans la mesure où elle admet ce dernier comme mode principal d'allocation des ressources, mais estime nécessaire l'institutionnalisation d'un mécanisme adjacent de redistribution. Cependant, la dernière conception du socialisme est paradoxalement une conception tout à fait capitaliste. Elle considère que les réformes sont nécessairement douloureuses avec des difficultés inéluctables¹ mais néanmoins transitoires. Présenter l'augmentation des inégalités comme étant le prélude à une amélioration généralisée du niveau de vie est d'ailleurs ce que cherche à illustrer la courbe de Kuznets. Dans une courbe en forme de « U » renversé avec en abscisse le revenu par tête ou le temps et en ordonnée le niveau d'inégalités, ce dernier voulait montrer que dans un premier temps, développement et augmentation des inégalités sont deux phénomènes concomitants. Mais, dans un premier temps seulement car à terme le niveau d'inégalité devrait diminuer (voir Kuznets, 1955).

4. Quels changements ?

La section précédente s'était concentrée sur les changements nés au niveau de l'encastrement. Mais, ces derniers vont se traduire par des transformations substantielles de l'environnement et de l'arrangement institutionnels chinois que nous abordons maintenant. Cette section ne prétend pas faire le tour de la question mais vise seulement à donner quelques exemples de transformations institutionnelles.

4.1 Les transformations de l'environnement institutionnel

4.1.1. Les droits de propriété dans l'agriculture

La Chine postmaoïste doit encore résoudre le problème des droits de propriété dans l'agriculture. Les paysans chinois ont trouvé dans les contrats familiaux des incitations qu'ils ne trouvaient pas auparavant. Ils possèdent désormais les droits de contrôle résiduels (*usus*) et les droits de revenu résiduel (*fructus*) sur les terres. Il faut noter que ces incitations existent et sont opérantes en l'absence même de propriété formelle, c'est-à-dire d'un titre de propriété leur garantissant l'ensemble des droits sur les terres. En effet, ces dernières sont attribuées par des baux qui même s'ils sont renouvelables, ne rendent pas la famille exploitant la terre de *facto* propriétaire de cette dernière. Elle ne dispose donc pas du droit de destruction ni même de cession de cette terre, mais seulement le droit

¹ L'ouverture n'était en effet ni aveugle, ni irréfléchie, Deng estimant que le pays devait être à faire face aux éventuelles épreuves. Il disait : « *si la Chine ouvre ses portes, des moustiques entreront forcément* ». Toujours d'après lui : « *on ouvrira les fenêtres. S'il entre des moustiques, on fermera les fenêtres et on tuera les moustiques* ».

de cession du droit usus. La Constitution est sur ce point explicite : « *Dans les villes, la terre est propriété d'Etat* » (article 10, § 2, nous soulignons). Le second paragraphe parle des campagnes : « *A la campagne et dans les banlieues des villes, elle est propriété collective, exception faite de celle qui, en vertu de la loi, est propriété d'Etat ; de même les terrains pour construire des logements et les parcelles de terre cultivable ou montagneuse réservées à l'usage personnel sont propriété collective* » (article 10, § 2, nous soulignons). Enfin, le droit de cession du droit usus est affirmé dans le premier amendement de la Constitution chinoise adopté le 12 avril 1988 : « *Le droit d'utiliser des terres peut être cédé conformément à la loi* » (ajout au quatrième paragraphe de l'article 10). Mais, le droit de cession des terres en elles-mêmes, est quant à lui dénié aux paysans : « *Nulle organisation, nul individu ne peut s'approprier des terres, les vendre, les acheter, les donner à bail ou les céder illicitement à autrui sous diverses formes* » (article 10, § 3). Si on s'en réfère aux textes, les contrats familiaux ne correspondent donc pas à une privation *de facto* de la terre. Si on veut prendre une image, on peut dire qu'avec ce système, la situation des paysans chinois est comparable à celle d'une famille qui louerait un logement sans en devenir propriétaire, même si elle l'occupe pendant une très longue période. Elle ne peut pas le vendre et n'a pas de moyen légal de protester au cas où on voudrait l'expulser pour par exemple détruire le logement. Elle ne reçoit alors aucune indemnisation.

4.1.2. La réforme de la bureaucratie

Le trait de génie de Deng Xiao Ping fut par ailleurs, pour la pérennisation du processus de réforme, de s'adjoindre la concours d'une classe omniprésente dans les pays socialistes : la bureaucratie. Cette classe s'est rapidement trouvée profondément renouvelée par les réformes. Par exemple, en 1988, au-dessus du niveau du comté, 90% des fonctionnaires avaient été nommés après 1982. Le renouvellement des générations a joué un grand rôle. De nouveaux fonctionnaires plus favorables aux réformes, jeunes et plus instruits furent recrutés. Diverses mesures furent alors prises pour mettre à la retraite anticipée les vétérans révolutionnaires du régime qui, plus conservateurs, risquaient de ne pas collaborer. Mais, cette mise à la retraite ne fut pas brutale. Pour ne pas écorner leur capital symbolique, elle s'est accompagnée d'avantages matériels pour ces vétérans et leurs familles. Ils conservent les privilèges dus à leur fonction politique passée comme des voitures avec chauffeurs ainsi que des gardes du corps et autres avantages pécuniaires (Li, 1998). Le mandat des bureaucrates a par ailleurs été écourté, entraînant une plus grande rotation des effectifs.

Puis, au milieu des années 1980, les fonctionnaires furent autorisés à quitter leurs postes pour rejoindre le monde des affaires. C'est alors le « plongeon dans l'océan » (en chinois, *xiaohai*) pour un certain nombre d'entre eux. Très vite, de nouvelles entreprises ont vu le jour et se sont développées. Ces nouvelles entités souvent fondées et gérées par d'anciens politiciens associés à des hommes

d'affaires (c'est le « corporatisme d'Etat local », cf. Oi, 1992), se différencient complètement des traditionnelles entreprises d'Etat. Les incitations des bureaucrates changent : ils ne cherchent plus désormais uniquement à plaire à leurs supérieurs. Ils sont plus imprégnés de rationalité économique et se comportent comme des actionnaires. On peut dire que des objectifs économiques se sont substitués à leurs anciens objectifs politiques court-termistes. Ce fut une autre façon pour Deng de rallier les fonctionnaires locaux à la cause des réformes et d'en pérenniser la réalisation puisque ces derniers ont maintenant tout intérêt à ce qu'elles se poursuivent à travers par exemple la suppression des barrières administratives.

4.1.3. Les mutations du droit

Dans l'ancien régime chinois, il existait une classe de fonctionnaires qu'on appelait les mandarins. Ces derniers n'étaient pas des professionnels du droit ou de l'administration, mais étaient recrutés sur la base de leurs connaissances en littérature, poésie et pensée confucianiste. En Occident, à l'inverse, le droit est l'affaire d'experts avec des procédures juridiques rationalisées. Ce droit peut revêtir des formes diverses selon les sociétés, du droit romain prévalant par exemple en France à la *common law* qui a cours dans les pays anglo-saxons. Mais, dans tous les cas, les procédures sont rationalisées, non soumises à l'arbitraire et le droit constitue alors un point de repère fiable pour les participants à la vie économique. Les règles du jeu doivent de surcroît être stables, transparentes. Les conflits doivent aussi pouvoir être réglés à moindre coût. L'absence d'un tel droit cause donc un fort préjudice à l'activité économique. On le remarque particulièrement dans nombre de pays en développement dans lesquels non seulement le droit est défaillant, mais la corruption est courante. Celle-ci est alors intégrée dans les plans d'action des agents économiques et inhibe les initiatives individuelles. C'est aussi vrai en Chine, même si cela ne l'a pas empêchée de générer une forte croissance économique. C'est néanmoins une des faiblesses de l'environnement institutionnel du pays.

L'ouverture externe et les revendications internes (celles de la société civile naissante) ont constitué deux pressions à la révision des règles de droit dans le sens d'une plus grande transparence et un plus grand respect des libertés individuelles. Ce n'était pas le cas durant la période maoïste. On sait par exemple que l'épisode des « Cent Fleurs » (février-juin 1957) fut suivi d'une violente répression anti-droitière qui s'est traduite par la marginalisation du droit supplanté par l'idéologie. Les directives du Parti remplacèrent les lois et les règlements publics de l'Etat. La justice fut rendue par les comités du PCC. Puis, le plénum du PCC de décembre 1978 et l'avènement au pouvoir de Deng Xiao Ping permirent la réhabilitation du droit dont les mutations reflètent l'adaptation aux nouvelles orientations

économiques¹. Malheureusement, les nouvelles dispositions juridiques sont largement restées lettre morte et ne semblent être que des artifices cosmétiques visant à se faire accepter des instances internationales et satisfaire en apparence les revendications de la société civile chinoise. Dans les faits, elles ne sont pas toujours mises en application. Il n'y a pas de protection juridique pour ceux qui essaient de faire respecter certaines règles et défendre certains droits. Pire : très régulièrement, les médias attirent notre attention sur la prévarication dont ils sont victimes. Les juristes chinois sont bien évidemment conscients des lacunes de leur système juridique. Lin C.X. (2003) a d'ailleurs qualifié cette prise de conscience de « révolution silencieuse ». Mais, du fait de l'existence de nombreux obstacles de plusieurs natures (politiques, techniques, culturels), sa transformation, quelle que soit la forme qu'elle prend, ne peut se faire que graduellement.

Pour comprendre les enjeux de la réforme du droit en Chine, comparons le cas chinois au cas américain. La Chine a un rapport au droit qui est aux antipodes de celui des Etats-Unis qui, avec 18 millions d'actions judiciaires par an (voir Bagard, 1998), sont certainement le pays dans lequel le droit joue le plus fort rôle de régulation sociale. Ce n'est pas du tout le cas en Chine en dépit de l'effort de juridisation entrepris par les autorités chinoises (« fazhigua »). En théorie et en pratique, il n'y a pas de séparation des pouvoirs et le pouvoir judiciaire (pouvoir de règlement des litiges) est inféodé au pouvoir législatif (le pouvoir d'élaborer et de voter la loi ainsi que de contrôler l'action du gouvernement). Comme dans tous les pays socialistes, on constate par ailleurs une forte imbrication entre la justice et le pouvoir politique. Sans surprise, les décisions de justice restent alors satellisées au PCC. Pourtant, le pays fait quelques pas dans le sens de la construction d'un meilleur système juridique. Ainsi, les tribunaux sont actuellement réorganisés sur la base d'une hiérarchie sur 4 niveaux avec au sommet la Cour populaire suprême (« Zuigao renmin fayuan », l'équivalent chinois de la Cour suprême américaine) (Choukroune, 2006). De même, on assiste à une augmentation du nombre de textes juridiques ainsi qu'à une professionnalisation du droit. Les juristes sont de plus en plus nombreux et de mieux en mieux formés. Concernant le nombre d'avocats, l'objectif du gouvernement est de parvenir au nombre de 300 000 en 2010 contre 150 000 aujourd'hui, soit autant que dans l'Etat de Californie pour une population totale de 1.3 milliard d'habitants dans un cas et de seulement 36 millions dans l'autre. Il y a certes un progrès ; ainsi le nombre d'avocats a été multiplié par environ 5.5 en un peu plus de 10 ans, passant de 18 000 en 1985 à 38 000 en 1990 et à 98 000 en 1997. Mais, cela reste néanmoins insuffisant eu égard aux besoins du pays. A titre d'exemple, il y avait 725 000 avocats aux Etats-Unis en 1998, soit un avocat pour 400 habitants (Bagard, 1998) alors qu'en Chine, ce même ratio tombe à seulement un avocat pour plus de 8 600 habitants. En Chine, les avocats représentent seulement 10 à 25 % des cas d'affaires civiles. Dans les affaires criminelles, ils ne défendent les intérêts des individus que dans la moitié d'entre elles sans grand succès d'ailleurs car

¹ On peut trouver le détail des réformes juridiques dans Cabestan (1994).

dans 98% des cas, les accusés –tous types d'affaires confondus- sont condamnés (Becquelin, 2006). Seulement 4 % des 5 millions d'entreprises chinoises ont des conseillers juridiques permanents. Les 150 000 avocats chinois exercent dans 8 000 cabinets dont la grande majorité sont des entreprises d'Etat. Ils ne sont pas libres de leurs mouvements. A ce sujet, on peut citer l'exemple de Gao Zhisheng, défenseur des droits fondamentaux, menacé par les autorités chinoises et dont le cabinet Shengzhi pour lequel il travaillait est fermé par la municipalité de Pékin depuis le mois de novembre 2005. La mise en application des règles est par ailleurs faussée par une corruption endémique que les autorités font quelquefois semblant d'endiguer par une exécution capitale, ceci afin d'apaiser une opinion publique exaspérée par les malversations des cadres au pouvoir (Rocca, 1996).

4.2. Un exemple de nouvel arrangement institutionnel : le corporatisme d'Etat local

Le corporatisme d'Etat local est une nouvelle forme de développement économique engagée dans la croissance et le marché¹, mais qui est conduite par les fonctionnaires du PCC (Oi, 1992, 1999) en relation avec les entrepreneurs privés². L'entrepreneur est acteur-clé du capitalisme (Schumpeter, 1911) et du postsocialisme (McMillan et Woodruff, 2002). Mais, du fait des imperfections de l'environnement institutionnel de la Chine et du caractère hybride de son système socio-économique, il doit chercher à tisser des liens avec les fonctionnaires locaux. Cela est perçu comme étant absolument indispensable eu égard à l'imbrication du politique et de l'économique. En Chine, être un bon manager ne suffit pas pour être un bon chef d'entreprise. Encore faut-il avoir des relations (El Karouni 2007a, 2007b). Ces dernières sont alors utilisées pour pouvoir bénéficier d'un traitement préférentiel dans l'octroi des ressources ou encore pour des remises d'impôts. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par Yi-Min Lin (2001) auprès de 168 chefs d'entreprises. Pour la réussite de leurs affaires, la grande majorité d'entre eux (85% et même 94% pour les managers d'entreprises du secteur non-étatique) mettaient en avant le caractère primordial de leurs relations (*guanxi*) avec les cadres politiques³. Ces deux catégories d'acteurs ont tout intérêt à coopérer. Alors que les managers apportent leur connaissance du monde des affaires, leur savoir-faire, leur flair, leur esprit d'entreprise et toutes autres qualités faisant d'eux de véritables entrepreneurs, les hommes politiques apportent non

¹ A la différence du mode de développement en vigueur dans les pays socialistes qui privilégiait certes la croissance (croissance forcée) mais par le biais du plan et pas du marché.

² Pour ne citer qu'elle, Oi (1992, 1995, 1999) a largement développé les spécificités du corporatisme d'Etat local que nous ne pouvons malheureusement pas traiter plus en détail ici.

³ Li semble considérer que l'importance des réseaux est une spécificité chinoise. Il affirme en effet : « *Dans la communauté des affaires chinoises, les relations personnelles, la réputation et la confiance (guanxi en général) sont très importants* » (Li, 1998, p. 396). Nous ne partageons pas cet avis. Au contraire, nous faisons nôtre la thèse de Granovetter (1985) qui considère que l'économie ne peut et ne doit pas être appréhendée comme étant déconnectée des réseaux sociaux la traversant et qui existent quelles que soient l'époque ou la société considérées.

seulement leur connaissance des règlements, lois et autres textes juridiques mais aussi et surtout leurs relations dans la sphère politique. Par ailleurs, les perspectives de « plongeon dans l'océan » forcent les bureaucrates à s'intéresser à l'économie locale et à œuvrer pour sa croissance. En adoptant un point de vue plus « récursif », il ne faut pas non plus négliger le renforcement culturel que le passage du public au privé occasionne. Après avoir quitté leurs fonctions officielles, les ex-bureaucrates rejoignant des entreprises privées changent de point de vue sur les réglementations bureaucratiques et utilisent leur capital social et humain pour les supprimer. Ils deviennent ainsi d'ardents défenseurs des réformes, ce qui contribue à renforcer l'aspect cumulatif du changement institutionnel chinois.

Conclusion

La Chine postmaoïste constitue un formidable laboratoire pour qui s'intéresse à l'étude du changement institutionnel. Nous avons ici tenté de comprendre l'expérience chinoise en lui appliquant l'hypothèse de prééminence du culturel. Cette dimension de l'action économique nous semble trop souvent négligée par les économistes. Sans pour autant éluder la complexité du phénomène, nous considérons alors que les origines de la transformation postsocialiste chinoise sont doubles. Elle résulte d'un processus interne (endométabolique) et d'un déclencheur externe que nous avons qualifié de « choc culturel ».

Un certain consensus culturel s'est établi sur la nécessité de poursuivre les réformes. Dans ce contexte, il semble difficile de concevoir que la dynamique enclenchée en 1979 puisse être remise en cause. A titre d'exemple, l'arrêt des réformes après les incidents de la Place Tien An Men au printemps 1989 ne fut pas définitif. Le pouvoir politique n'a en fin de compte pas pu endiguer le désir de poursuivre dans la voie de l'économie de marché et, dès 1992, a repris le processus interrompu.

Finalement, la consolidation du changement institutionnel est permise par un changement culturel et se fait à la fois au niveau juridico-politique (institutionnel formel) avec l'embourgeoisement des élites du PCC, et au niveau social avec la naissance d'une classe, la classe des entrepreneurs.

Références bibliographiques

AFP/Le Monde (2008), « La Chine a enregistré une croissance de 11,4% en 2007 », *Le Monde*, 24 janvier.

Bagard V. (1998), « Etats-Unis : l'enfer des entreprises, le paradis des avocats », *Alternatives économiques*, 164, pp. 60-3.

- Bairoch P. (1997), *Victoires et déboires : histoire économique et sociale du monde du 16^{ème} siècle à nos jours*, Coll. Folio histoire, Paris, Gallimard.
- Becquelin N. (2006), « Le peuple au secours des avocats », *La quinzaine littéraire*, 928, p. 20.
- Becker G.S. et Stigler G.J. (1977), « De Gustibus Non Est Disputandum », *American Economic Review*, 67 (2), pp. 76-90.
- Bobin F. (2007), « En 2006, la Chine a affiché une hausse de son PIB de 10.7% », *Le Monde*, 26 janvier, p. 14.
- Bouteiller E. et Fouquin M. (2001), *Le développement économique de l'Asie orientale*, Coll. Repères, Paris, La Découverte.
- Cabestan J.-P. (1994), *Le système politique de la Chine populaire*, Coll. Que Sais-je ?, Paris, PUF.
- Chavance B. (1992), *Les réformes économiques à l'Est de 1950 aux années 1990*, Coll. Circa, Paris, Nathan.
- Choukroune L. (2006), « Le peuple au secours des avocats », *La quinzaine littéraire*, 928, p. 20.
- Davis L. et North D. (1971), *Institutional Change and American Economic Growth*, Cambridge, Cambridge University Press.
- El Karouni I. (2005), « Un facteur de différenciation : le rôle central des réseaux de relations en Chine », in Combessie J.-C. (ed.), *Les sciences sociales devant la question des inégalités*, Collection Travaux et Documents : Arts, lettres, Sciences humaines, Sciences et techniques, Université Paris 8 (Vincennes-Saint-Denis), pp. 137-146.
- El Karouni I. (2007a), *L'économie chinoise depuis 1978. Genèse et manifestations du changement institutionnel*, Thèse de doctorat de sciences économiques, Université Paris 8.
- El Karouni I. (2007b), « Droits de propriété, analyse de réseau et mode de coordination en Chine depuis 1979 » dans G. Rasselet (ed.), *Les transformations du capitalisme contemporain*, Coll. Recherches économiques François Perroux, Paris, éd. L'Harmattan, pp. 295-312.
- Frank A.G. (1998), *ReOrient: Global Economy in the Asian Age*, University of California Press.
- Golub P. (2004), « Retour de l'Asie sur la scène mondiale », *Le Monde diplomatique*, octobre, pp. 18-9.
- Granovetter M. (1985), « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, (91) 3, pp. 481-510.
- Grousset R. (2000)[1942], *Histoire de la Chine*, éd. Payot.
- Hahn F.H. (1973), *On the notion of equilibrium: an inaugural lecture*, London, Cambridge University Press.

Hayek F.A. (1948)[1937], « Economics and Knowledge » repris in *Individualism and Economic Order*, Chicago, Chicago University Press, pp. 33-56.

Hayek F.A. (1978), « Competition as discovery procedure » in *New Studies in philosophy, Politics and Economic Order*, London, Routledge and Kogan Paul, pp. 179-90.

Kennedy P. (1989), *The Rise and Fall of the Great Powers*, London, Unwin Hyman Ltd, trad.fr, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Documents Payot.

Keynes J.M. (2002)[1919], *Les conséquences économiques de la paix* (suivi de *Les conséquences politiques de la paix* de J. Bainville), Gallimard.

Kornai J. (1972), *Rush versus Harmonic Growth*, Amsterdam-London, North-Holland Publishing Company.

Kornai J. (1996)[1992], *The Socialist System: The Political Economy of Communism*, trad. fr., *Le système socialiste. L'économie politique du communisme*, Presses universitaires de Grenoble.

Kornai J. (2000), « What the Change of System From Socialism to Capitalism Does and Does Not Mean », *The Journal of Economic Perspectives*, (14) 1, pp. 27-42.

Kuznets S. (1955), « Economic Growth and Income Inequality », *American Economic Review*, 45 (1), pp. 1-28.

Lemoine F. (2003), *L'économie chinoise*, 3ème édition, Coll. Repères, Paris, La Découverte.

Li D.D. (1998), « Changing Incentives of the Chinese Bureaucracy », *American Economic Review*, (88) 2, pp. 393-397.

Lin C.X. (2003), « A Quiet Revolution: An Overview of China's Judicial Reform », *Asian-Pacific Law & Policy Journal*, 4 (2), pp. 255-319.

Lin Y.-M. (2001), *Between Politics and Markets. Firms, Competition, and Institutional Change in Post-Mao China*, Cambridge University Press.

Lindblom C. (1977), *Politics and Markets. The World's Political Economic Systems*, New York, Basic Books.

McMillan J. et Woodruff C. (2002), « The Central Role of Entrepreneurs in Transition Economies », *Journal of Economic Perspectives*, 16 (3), pp. 153-70.

Mill J.-S. (2006)[1843], *La psychologie et les sciences morales. Sixième chapitre du système de logique*, Coll. Encyclopédie psychologique, éd. L'Harmattan.

Morin E. (2005)[1990], *Introduction à la pensée complexe*, Coll. Essais, éd. du Seuil.

North D.C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.

North D.C. (2005), *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton University Press, trad. fr., *Le processus du développement économique*, éd. d'Organisation

Oi J.C. (1992), « Fiscal Reform and the Economic Foundations of Local State Corporatism in China » *World Politics*, (45) 1, pp. 99-126.

Oi J.C. (1995), « The Role of the Local State in China's Transitional Economy », *China Quarterly*, 144, pp. 1132-50.

Oi J.C. (1999), *Rural China Takes Off: Institutional Foundations of Economic Reform*, University of California Press.

Pin J.-L. (1999), *L'ouverture économique de la Chine (1978-1999). Au profit de qui ?*, Les études de la documentation française.

Polanyi K. (1983)[1944], *The Great Transformation*, New York, Octagon Books, trad. fr., *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, éd. Gallimard.

Qian Y. et Wu J. (2005), « Transformation in China », Communication au 14^e congrès de l'*International Economic Association*, Marrakech, Maroc, 31 août, 48 p.

Rocca J.-L. (1996), « La corruption et la communauté. Contre une analyse culturaliste de l'économie chinoise », *Revue Tiers Monde*, 147, juillet-septembre, pp. 689- 702.

Schlicht, E. (1985), *Isolation and Aggregation in Economics*, Springer-Verlag.

Schlicht, E. (1998), *On Custom in the Economy*, Oxford, Clarendon Press.

Schumpeter J.A. (1911), *The Theory of Economic Development. An Inquiry into Profits, Capital, Credit, Interest and Business Cycles*, Cambridge Mass., Harvard University Press.

Toynbee A. (1975)[1972], *A Study of History*, Oxford University Press and London, Hudson Ltd, trad. fr., *L'Histoire. Les grands mouvements de l'histoire à travers le temps, les civilisations, les religions*, Bruxelles, Elsevier Séquoia.

Williamson O.E. (2000), « The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead », *The Journal of Economic Literature*, 38 (3), pp. 595-613.